

Québec, le 16 juin 2003

À l'attention des développeurs de logiciels de facturation – Application médecine

Nouvelle version des fichiers valideurs

Lettre d'entente n° 133 - FMOQ

Modification n° 33 à l'Accord-cadre FMSQ (phase 2)

Lettre d'entente n° 112 - FMSQ

Les fichiers valideurs font l'objet d'une nouvelle mise à jour. Celle-ci découle des changements requis par la mise en application des nouvelles dispositions contenues dans les trois documents suivants, soit la Lettre d'entente n° 133, la Modification n° 33 et la Lettre d'entente n°112. Pour la Modification n° 33, il s'agit de la deuxième phase de mise à jour des données dans les tables de validation de la RAMQ. Nous vous fournissons dans les paragraphes qui suivent, les principaux éléments faisant partie intégrante de cette mise à jour.

- **Lettre d'entente n° 133**

Création de deux nouveaux codes d'actes de forfait (19041 et 19042) effectifs pour la période du 15 juin au 6 septembre 2003. Cette lettre d'entente vise à assurer la continuité des soins dans les services d'urgence en manque de médecins omnipraticiens au cours de l'été 2003.

- **Modification n° 33**

Entrée en vigueur des changements au 1^{er} juillet 2003 :

- Vingt-neuf nouveaux codes d'actes dans l'onglet « B - Tarification des visites »;
- Treize nouveaux codes d'acte remplaçant des codes d'acte abolis;
- Quarante-deux modificateurs nouvellement créés pour la rémunération du professionnel;
- Le modificateur 063 utilisé en anesthésie est aboli mais remplacé par le modificateur 166;

- La valeur de l'unité d'anesthésie est majorée à 12.85 \$;
- Des changements de tarif sont transmis dans la phase 2 pour les codes suivants :

Nouveaux changements de tarif pour ces codes d'acte

0837, 0839, 2006, 2188, 2189, 2192, 2372, 2383, 2385, 2394, 2409, 2659, 2926, 2928, 2931, 2933, 6100, 6101, 6115, 6199, 6200, 6204, 6221, 6223, 6327, 6804 et 8827.

Correction à certains changements de tarif transmis à la phase 1

2450, 5208, 8632, 8633, 8634, 8635, 8636, 8637, 8638, 8639, 8640, 8642, 8643, 8644, 8645, 8646, 8647, 8648, 8649, 8650 et 9176.

- **Lettre d'entente n° 112**

Création d'un nouveau code d'acte de forfait (19032) pour la cardiologie et les médecins internistes.

Les nouveaux fichiers valideurs sont présentement disponibles par télécommunication ou dans le site Internet de la RAMQ.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec M. Roger Gagnon au numéro (418) 682-5127, poste 4626.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle